Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale de l'alimentation **Sous-direction de la santé et de la protection animales** **Bureau de la santé animale** **Bureau identification et contrôle des mouvements des animaux** **Bureau Pharmacie vétérinaire et alimentation animale** Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Dossier suivi par : Annick PAQUET/ Marie DROUET/ Charles MARTINS-FERREIRA Tel :01 49 55 84 61 Mails institutionnels : bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr bicma.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr bpvaa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr Réf. interne : BSA/0807044	**NOTE DE SERVICE** **DGAL/SDSPA/N2008-8208** **Date: 12 août 2008** Classement : SA 222-222

Date de mise en application : immédiate
Abroge et remplace :
Nombre d'annexe : 1
Degré et période de confidentialité : Tout public

Objet : Fièvre catarrhale ovine – Vaccination – Bovins – Mise à disposition vaccin BTV 1

Bases juridiques :

- Directive 2000/75/CE du Conseil du 20 novembre 2000 arrêtant des dispositions spécifiques relatives aux mesures de lutte et d'éradication de la fièvre catarrhale du mouton ou bluetongue
- Règlement (CE) n° 1266/2007 de la Commission du 26 octobre 2007 portant modalités d'application de la directive 2000/75/CE du Conseil en ce qui concerne la lutte contre la fièvre catarrhale du mouton, son suivi, sa surveillance et les restrictions applicables aux mouvements de certains animaux des espèces qui y sont sensibles
- Arrêté du 5 juin 2000 relatif au registre d'élevage
- Arrêté du 22 février 2005 fixant les conditions sanitaires de détention, de circulation et de commercialisation des bovins
- Arrêté du 9 mai 2006 abrogeant l'arrêté du 3 septembre 1998 modifié relatif aux modalités de réalisation de l'identification du cheptel bovin
- Arrêté du 1er avril 2008 fixant les mesures techniques relatives à la fièvre catarrhale du mouton
- Arrêté du 1er avril 2008 définissant les zones réglementées relatives à la fièvre catarrhale du mouton

Résumé :
La présente note porte à votre connaissance la mise à disposition et la répartition des doses vaccinales BTV 1 destinées à la réalisation de la vaccination des bovins de 5 départements (16, 17, 24, 33, 47).

Mots-clés : FCO – vaccination – BTV 1 – Bovins.

Destinataires	
Pour exécution : - Directeurs départementaux des services vétérinaires - DDSV/R – Services des affaires régionales	Pour information : - Préfets - Inspecteurs généraux vétérinaires interrégionaux - Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires - Directeur de l'Ecole nationale des services vétérinaires - Directeur de l'INFOMA

La présente note vous informe de la mise à disposition d'un lot de 970 000 doses de vaccin FORT DODGE destiné à la vaccination des **bovins** des 5 départements prévus au mois de juillet.

La répartition de ces doses vous est présentée en annexe 1.

La répartition des doses par plate-forme de distribution est indiquée en annexe 1 bis.

Cette campagne de vaccination doit se faire dans le respect des principes généraux établis par la note de service DGAL/SDSPA/N2008-8117 du 22 mai 2008.

******

Je vous invite à me faire part des difficultés que vous pourriez rencontrer dans la mise en oeuvre de ces instructions par mail à l'adresse suivante : fco.dgal@agriculture.gouv.fr

Le Directeur général de l'alimentation

Jean-Marc BOURNIGAL

Annexe 1 : Répartition par département des doses de vaccins FORT DODGE Zulvac 1 Bovins pour les 5 départements concernés.

Département concerné	Nombre de doses attribuées	Nombre de bovins vaccinables
16	214 700	107 350
17	156 300	78 150
24	364 000	182 000
33	80 500	40 250
47	140 500	70 250
Total	**956 000**	**478 000**

Annexe 1 bis : Répartition des doses de vaccins FORT DODGE Zulvac 1 Bovins par plate-forme de distribution, pour les 5 départements concernés (primo-injection).

Plate-forme de distribution	Quantité de vaccins à livrer (en flacons, 100 ml / 50 doses)	Adresse
Alcyon Pau	5630	ZI du Pont Long II rue du Valentin 64 811 SERRES-CASTET cedex
Covéto	220	Av. Louis Pasteur – ZI Planty 85600 LA GUYONNIERE
Hippocampe Bressuire	3550	5, rue Meuniers 79300 BRESSUIRE
Médicoop	240	13, rue Auguste Comte 87280 LIMOGES
TOTAL	**9640**	